

Déclaration du Sénat de l'Université Galatasaray sur l'annonce d'une journée de commémoration nationale en France concernant les événements de 1915

Le fait de traiter les événements survenus en 1915 dans l'Empire Ottoman comme un sujet politique, alors qu'ils doivent susciter un débat juridique et historique, ainsi que le fait de ne pas tenir compte des décisions du Conseil constitutionnel français et de la Cour européenne des droits de l'Homme ne saurait poursuivre un autre but que d'empêcher la mise en place d'un dialogue constructif entre les peuples turc et arménien.

Le Sénat de notre Université a déjà déploré l'adoption en 2011 par le parlement français d'une loi incriminant la négation du caractère génocidaire des événements de 1915 et elle a été d'ailleurs subséquemment annulée par le Conseil constitutionnel français.

Il n'existe aucun constat juridique en droit international allant dans le sens d'une qualification des événements de 1915 comme constituant un génocide, si bien que parler d'un "génocide arménien" ne repose sur aucun fondement juridique.

Alors qu'il ressort des décisions juridictionnelles au niveau international que la divergence des opinions sur les événements survenus en 1915 doivent être examinés à la lumière de la liberté d'expression, le fait que les acteurs politiques outrepassant leurs compétences adoptent des attitudes et comportements basés sur des intentions conjoncturelles ainsi qu'empreintes de préjugés est bien loin de contribuer à la situation actuelle.

Il est inadmissible que les politiciens français reviennent à intervalles réguliers sur ce sujet historique sensible tout en feignant d'ignorer la proposition faite par la Turquie de créer une Commission mixte d'histoire destinée à faire la lumière sur les souffrances communes vécues dans le passé et alors qu'il soit impératif que la controverse soit étudiée objectivement par des historiens.

En tant que Sénat de l'Université Galatasaray, nous espérons qu'on revienne sur cette décision qui peut nuire aux relations amicales entre les deux pays, de toute évidence erronée, consistant à décréter une journée de commémoration nationale en France concernant les événements de 1915.